Image not found or type unknown

# Dépot de la demande de naturalisation

Par **med06**, le **10/08/2008** à **18:48**

Bonjour:

Je suis en France depuis 3 ans, et je voudrais déposé la demande de la naturalisation, je suis ressortissant d'un etât qui a fait l'objet de protectorat par la france est ce que le délai de 5 ans est suprimé pour moi ou pas?

merci d'avance cordialement

Par **jeetendra**, le **13/08/2008** à **14:20**

bonjour, attention à l'obtention de l'acquisition de la nationalité Française par naturalisation à cause du respect du délai normal de 5 ans de résidence habituelle et régulière en France, de la procédure qui peut si le dossier est complet durée plus de 18 mois, enfin et surtout elle relève pour son attribution du pouvoir discrétionnaire de l'administation qui n'a pas une compétence liée, courage à vous, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés